



Déclaration liminaire CSA SSCT

DT 49-72-53

6 mars 2025

Le CSA de cet après-midi, dont le sujet est la Santé, la sécurité et les conditions de travail, doit notamment étudier les DUERP de chaque unité.

La CGT PJJ, comme les autres OS, a été destinataire des documents en amont de cette instance. Nous avons noté une disparité dans l'investissement et donc l'usage qui peut être fait de cet outil dont il convient qu'il soit évolutif et apporte de réelles propositions d'amélioration des conditions de travail. Pour être efficient, il se doit d'être ancré dans les réalités de travail de chaque unité et pas uniquement rempli à partir des items standardisés qui ne prennent pas en compte les spécificités des terrains. L'intérêt n'est pas d'avoir un maximum de voyants au vert dans ces DUERP mais bien d'œuvrer à l'amélioration de la santé et sécurité des agents au travail.

Par ailleurs, au-delà du sérieux avec lequel il est nourri, il semble que certains risques, pourtant similaires, ne sont pas perçus de la même manière d'une unité à l'autre. C'est le cas par exemple des risques routiers en milieu ouvert (de 2,5 à 10). Cet écart nous interroge.

Nous notons aussi que les unités mettent très différemment en avant les RPS. Nous souhaiterions que les DUERP de chaque unité puissent nourrir les autres DUERP du territoire. En effet, pour exemple toujours, la question de la charge mentale et émotionnelle, mise en avant dans certains DUERP, n'apparaît pas

dans tous. Pour autant nous savons qu'elle traverse chacun d'entre nous. De même les évolutions institutionnelles et les conflits de valeurs qu'elles engendrent doivent être prises en compte en termes de RPS.

Ce CSA doit aussi étudier les registres SST. Une synthèse nous a été envoyée. La CGT PJJ tient tout de même à indiquer que les registres doivent être signés par la Présidente du CSA SSCT, donc être physiquement présentés lors de cette instance. Les mentions sont étudiées depuis la date du dernier CCST (et non pas en année civile). La CGT PJJ souhaite être destinataire de cette synthèse après instance avec mentions des avis du CSA, pour permettre le suivi des actions à mettre en place le cas échéant.

Pour ce qui est des autres éléments d'informations qui permettent l'étude des conditions de travail et les pistes d'amélioration, la CGT PJJ souhaite, en amont de chaque instance, être destinataire des bilans faits par la médecine du travail. Pour ce qui est des autres indicateurs : pour plus de transparence nous souhaiterions que les accidents de service soient systématiquement indiqués dans le Registre SST. Par ailleurs la CGT PJJ demande à être destinataire d'une synthèse des FIS émises par les cadres du territoire.